

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le mardi 25 juin, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis, salle polyvalente de la commune de Bailly-en-Rivière, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

**SERVICE EAU POTABLE (AEP)**

Membres		
en exercice	présents	votants
66	34	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
62	32	38

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	23	8

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
64	33	39

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	24	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.BORDJI G.BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL P.DOLIQUE (Incheville) J.LECOURT (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES S.POILLY (S) (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) A.JOIN (Melleville) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) J.J DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : D.DUBUC à M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN, G.DEBEAURAIN à A. TROUESSIN (Criel-sur-mer) M.DUMONCHEL à J.LECOURT (Londinières) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) à J.COULOMBEL, F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) à P.MERLIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET M.RENOIRE (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DECAYEUX E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) J.BEAUVAL G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

1. Matières déléguées par le Comité Syndical au président
2. Informations : point sur les dossiers
3. Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Commande publique

4. Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif (126<sup>e</sup> tranche) et de renouvellement des réseaux d'eau potable (93<sup>e</sup> Tranche) Criel sur Mer
5. Travaux de mise en place d'un groupe électrogène et de réhabilitation de 3 réservoirs d'alimentation en eau potable (80<sup>e</sup> et 91<sup>e</sup> tranche)

Finances :

6. Budget eau potable - Ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (93<sup>e</sup> tranche)
7. Fonds de Solidarité au Logement (FSL) - Convention avec le Département
8. Redevance forfaitaire d'assainissement collectif – Sources, puits et forages privés
9. Emprunt - renouvellement des réseaux d'eau potable (92<sup>e</sup>Tranche)

Domaine et patrimoine

10. Convention de servitude de canalisation d'eau potable et Indemnisation de dommages de travaux aux cultures sur parcelle agricole – ZH12 ZH13 (Cuverville-sur-Yères)
11. Résiliation des contrats signés initialement avec ORANGE pour les équipements de communication sur les réservoirs
12. Résiliation de la convention initiale signée avec Bouyg Telecom - Réservoir de Fresnoy Folny
13. Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Le Président remercie M. le Maire et les élus de Bailly-en-Rivière, d'accueillir les membres de l'assemblée, au sein de la salle communale.

Francis GOURDAL (CFSP Véolia) a assisté à la réunion, ainsi que les 2 agents du syndicat.

Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

Christine MERLIN est désignée secrétaire de séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 2 précédentes réunions du Comité syndical du 26/03/2024 (séance extraordinaire et séance ordinaire).

**N°2024/27**

**MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président**

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15/02/2024 autorisant le Président à signer le marché de conception réalisation de restructuration de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères, dans la limite de 400 000 € HT, en retenant l'offre du groupement jugée économiquement la plus avantageuse au terme de l'analyse technique et financière,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 93<sup>è</sup> tranche, avec M. Sylvain GODU (Saint Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 19 750 € HT.
- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 94<sup>è</sup> tranche, avec M. Sylvain GODU (Saint Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 13 825 € HT.
- L'acquisition d'un véhicule d'occasion, citroen C3 aircross auprès de MCAutomobile (Criel sur Mer) pour un montant de 17 241.67 € HT (hors frais de carte grise et d'immatriculation d'un montant de 501.76 € HT).
- La signature d'un marché avec DENSILINE (34750 Villeneuve-lès-Maguelone) pour l'installation d'un SPEED-O-CLAR, procédé destiné à optimiser l'hydraulique et le rendement épuratoire de la station d'épuration de Bailly-en-Rivière, dans le cadre de la 130<sup>è</sup> tranche de travaux d'assainissement. Le montant de la fourniture et de la pose s'élève à 28 500,00 € HT.
- Suite à l'analyse des offres, la signature d'un marché de conception réalisation de restructuration de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères dans le cadre de la 128<sup>è</sup> tranche, avec le groupement SADE CGTH/SOGETI. La proposition de variante, présentant une solution de microstation, est retenue. Le marché s'élève à 267 430 € HT.
- La signature d'une convention financière avec le SDE76 ayant pour objet le raccordement électrique au 48 rue du Vert Pignon BAZINVAL. Le montant de la participation financière du syndicat est 7599.65 € (60% du cout réel HT).
- La signature d'un marché de levés topographiques avec la société Euclid Géomètres-Experts dont le siège est à Bois Guillaume. Ces levés seront réalisés dans le cadre du renouvellement des conduites d'eau potable de la 94<sup>è</sup> tranche. Le marché s'élève à 2 200.50 € HT

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

## **INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours**

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

### ❖ Eau Potable

#### **Sécurisation des ouvrages - Programme 2021/2022 : 80<sup>ème</sup> tranche**

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux de sécurisation du programme 2021/2022 est assurée par Aqua'Enviro. La pose de clôtures par l'entreprise TROPARDY est terminée au niveau des réservoirs de Brunville, Criel-sur-Mer (Yauville), Etalondes, St-Pierre-en-Val et va pouvoir être réalisée, à Bazinval, l'abattage d'arbres autour du réservoir ayant été réalisé par l'ONF.

#### **Sécurisation des ouvrages - Programme 2021/2022 : 91<sup>ème</sup> tranche**

La consultation pour les travaux de réhabilitation de réservoirs a été lancée le 11 juin dernier avec remise des offres le 05 juillet.

#### **Brunville : Effondrement sept 2023**

Une demande de subvention a été adressée au Département de Seine-Maritime le 23 février. L'accord de démarrage a été reçu le 09 avril. Les investigations par le Bureau d'étude, Alise Environnement ont commencé le 20/06.

#### **Programme d'actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères : 82<sup>ème</sup> tranche**

Dans le cadre du Programme d'actions suite aux études des bassins d'alimentation de captage et aux arrêtés de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), l'objectif est de constituer une réserve foncière pour l'échange avec des terrains du périmètre rapproché des captages. Toutes les candidatures posées par le syndicat ont été refusées par la SAFER. Un rendez-vous a eu lieu le 03 juin, à la demande du syndicat. La SAFER a fait l'acquisition de parcelles dans le PPR de Criel-Touffreville et doit contacter les exploitants pour que le syndicat puisse avancer sur le dossier. Si le syndicat ne peut procéder à l'échange de terrains, pour une première partie des parcelles concernées, les propriétaires devront mettre en herbe leur parcelles situées sur le périmètre rapproché et seront indemnisés selon une grille d'indemnisation qui ne leur est pas favorable.

### Traitement détartrant d'eau. : 89<sup>ème</sup> tranche

La société Ionic Eco propose un traitement physique de l'eau à base d'aimants permanents qui luttent contre la prolifération des bactéries dans les réseaux de distribution d'eau, sans utiliser de produits chimiques en empêchant et détruisant le dépôt de tartre. L'installation d'un appareil de traitement des eaux au niveau du captage de Villy-sur-Yères a été faite le 1<sup>er</sup> juin 2023. Des points de contrôles ont été réalisés dans certaines communes alimentées par ce captage. Les 30 mai et 01 juin 2023 cette installation a fait l'objet d'un point 0 consistant à vérifier l'état des résistances électriques des ballons ECS desservis par le réservoir. Les 22, 23 et 24 avril 2024, l'état des résistances électriques des ballons a été contrôlé, dix mois après la mise en place du système. Les résultats sont concluants. Le syndicat va donc installer le système sur les autres captages. Le département de la Seine-Maritime pouvant aider les projets innovants et novateurs, nous allons déposer une demande de subvention au mois de septembre pour installer ce système sur les autres captages.

### Renouvellement des conduites d'eau potable : 90<sup>ème</sup> tranche

La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. Les travaux se rapportent à des conduites PVC avec un risque CVM (chlorure de vinyle monomère) à Bailly-en-Rivière (Rue de la Clapauderie) Cuverville-sur-Yères (Rougecamp) Fresnoy-Folny (Route des Jonquières) et St-Martin-le-Gaillard (Rue de la Croix de Pierre). Les travaux, par l'entreprise SARC sont terminés et seront réceptionnés le 12 juillet.

Commune	Rue	Risque	Linéaire
Bailly en Rivière	Rue de la Clapauderie	CVM	110ml
Cuverville sur Yères	Rougecamp	CVM	2100ml
Fresnoy Folny	Route des Jonquières	CVM	120ml
St Martin le Gaillard	Rue de la Croix de Pierre	CVM	190ml

### Renouvellement des conduites d'eau potable : 92<sup>ème</sup> tranche

La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. Les travaux consistent au renouvellement de conduites «fuyardes». Les travaux de la tranche ferme concernent Beauchamps (Route d'Embreville et Rue d'Incheville), Villy-sur-yères/Fresnoy-Folny (La Brillanderie), Avesnes-en-Val (Blanques), ceux de la tranche optionnelle 1, Avesnes-en-Val (Blanques) et ceux de la tranche optionnelle 2, Millebosc (Route de la forêt). La demande de subvention a été envoyée le 23/02/2024 à l'agence de l'eau, qui a autorisé le démarrage des travaux à compter du 18/04/2024. Le groupement d'entreprises SARC/SAT a débuté les travaux le 13 mai dernier. Les travaux sont en cours à Beauchamps.

Commune	Rue	Risque	Linéaire	Avancement
Tranche ferme				
Beauchamps	Route d'Embreville	Fuite	700ml	En cours
Beauchamps	Rue d'Incheville	Fuite	310ml	En cours
Villy/Fresnoy	La Brillanderie	Fuite	1800ml	En attente de la moisson septembre
Avesnes en Val	Hameau de Blanques	Fuite	750ml	24/06/2024
Tranche optionnelle 1				
Avesnes en Val	Hameau de Blanques	Fuite	1000ml	02/09/2024
Tranche optionnelle 2				
Millebosc	Rue de la forêt	Fuite	380ml	terminés

### Renouvellement des conduites d'eau potable : 93<sup>ème</sup> (en lien avec la 126<sup>ème</sup> tranche d'assainissement)

Les travaux consistent au renouvellement de conduites d'eau potable à Criel sur Mer, rue de la libération et rue de la plage. Ces travaux sont liés aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, prévus dans le cadre de la 126<sup>ème</sup> tranche.

Commune	Rue	Risque	Linéaire
Criel sur Mer	Rue de la Libération	Fuite	700ml
Criel sur Mer	Rue de la plage	Fuite	310ml

La Maitrise d'oeuvre est assurée par Sylvain GODU. Les résultats de la consultation sont présentés au cours de la présente réunion.

### **Renouvellement des conduites d'eau potable : 94<sup>ème</sup> (Criel sur Mer - rue de la mer, Boulevard Mermoz, rue du Quesnay)**

Les travaux consistent au renouvellement de conduites d'eau potable à Criel sur Mer, rue de la mer, Boulevard Mermoz, et rue du Quesnay. La Maitrise d'oeuvre est assurée par Sylvain GODU. Les relevés topographiques par Euclyd sont en cours. L'objectif est de lancer la consultation cet été pour démarrer les travaux en fin d'année et bénéficier des aides du programme en cours de l'agence de l'eau.

### **Etude de faisabilité et fiabilité de la ressource en eau : 84<sup>ème</sup> tranche**

L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'étude de faisabilité et fiabilité sur la qualité et la quantité de la ressource en eau a été confiée à Aqua Enviro'. La réunion de démarrage s'est déroulée le 16/04/2024.

Une première phase prévoit :

- des campagnes d'analyse DCE sur 4 captages. Une demande de devis a été envoyée le 17/06. Aucune offre n'a été reçue. Une autre demande a été faite avec remise des offres le 05/07/2024.
- des études BAC (Bassins l'alimentation de Captages), pour les deux captages qui en sont dépourvus (Incheville, Envermeu)
- des études préliminaires de recherche d'une nouvelle ressource.

### **Etude de modélisation du réseau d'eau potable et proposition d'actions de travaux pour l'alimentation en eau de la centrale nucléaire - EPR 2**

La centrale nucléaire de Penly est alimentée par le captage de Touffreville-sur-Eu via le réservoir de Brunville. Actuellement la centrale consomme 250m<sup>3</sup> d'eau par jour. Les travaux de l'EPR2 nécessiteront 600m<sup>3</sup> de plus par jour, pour la période de pic du chantier, et 250 m<sup>3</sup> par jour pour la visite décennale.

A Touffreville-sur-Eu, le volume disponible est de 800m<sup>3</sup> par jour. Si la centrale est alimentée en totalité par Touffreville, il n'y aura plus de disponibilité d'eau pour le développement des autres communes.

Deux solutions sont étudiées :

- Soit une alimentation en eau partagée à 50 % entre Dieppe Maritime et le SIEA
- Soit un projet de travaux de sécurisation entre Criel-sur-Mer et Touffreville-sur-Eu. Une étude est en cours avec le syndicat Dieppe Nord

### **Coopération décentralisée : Ouvrages d'eau potable dans la communauté de Condorpaccha Ayacucho au PEROU :**

Le projet concerne une station de pompage et l'installation d'un premier système de pompage solaire.

Le montant du projet est de 259 492 €, dont 90 049 € correspondent à l'infrastructure de l'eau potable pour 55 familles. Celles-ci ont participé aux travaux. Les travaux d'assainissement démarreront

#### **❖ Assainissement Collectif**

### **Concession de service public d'assainissement collectif**

Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel-sur-Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St Pierre en Val (une partie), St Rémy Boscrocourt, Touffreville. Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 35 17 60 30 pour les communes suivantes : Bailly, Bazinval, Cuverville, Fresnoy, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Le Mesnil-Réaume, Monchy, St Ouen, St Pierre, St Quentin, Sept-Meules et Tourville-la-Chapelle. La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 24 septembre 2024. Les élus sont invités à faire part aux services du syndicat de tout dysfonctionnement.

### **Diagnostic d'assainissement – Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Sept-Meules : 122<sup>ème</sup> tranche**

Le diagnostic du système d'assainissement sur les communes de Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Sept-Meules, est assuré par le Groupement Aqua Enviro/Sogeti/Expea. Le programme de travaux a été présenté lors de la réunion de clôture avec les financeurs, le 27 mai dernier.

Programme de travaux		Haute	Moyenne	Faible	Non prioritaire
Cuverville	Regard (étanchéité)				21 689 €
	Réhab STEP	267 430 €			
Sept Meules	Regard (étanchéité)				45 758.50 €
	Sécurisation poste		26 450 €		
	Réhab partielle		257 082,50 €		
Fresnoy	Regard				71 944 €
	Renouvellement cana (rte de Londinières)		233 450 €		
	Réseau réhab ponctuelle				40 779 €
	Sécurisation poste		59 512,50 €	39 675 €	
	Réhab STEP		792 925 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 856 695,50 €</b>	<b>267 430 €</b>	<b>1 369 420 €</b>	<b>39 675 €</b>	<b>180 170,50 €</b>

### Réhabilitation du réseau du bourg de Criel-sur-Mer : 126<sup>ème</sup> tranche

La Maitrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation du réseau du bourg de Criel-sur-Mer est assurée par Sylvain GODU. Une réunion est à prévoir avec les commerçants. Les travaux débuteront à partir d'octobre.

### Recul du trait de côte - Criel sur Mer

#### Chewington - 201<sup>ème</sup> tranche :

Les travaux ont été réalisés, rue marquis de maures, au mois d'avril. Les 4 maisons en amont des travaux sont également raccordables. Un courrier a été envoyé le 10/06/2024 aux particuliers.

#### Impasse des douaniers Criel :

La question de la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif se pose pour les habitations en bordure de falaises situées à plus de 20m du bord. Il est envisagé d'accepter la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage publique sous réserve de l'accord de l'entreprise en charge des travaux.

### Réhabilitation de la STEP de Cuverville-sur-Yères : 128<sup>ème</sup> tranche

La fosse de la STEP de Cuverville-sur-Yères présente un risque de rupture, mis en évidence dans le cadre du diagnostic d'assainissement de Cuverville-sur-Yères. L'assistance à Maitrise d'ouvrage est assurée par Aqua Enviro'. La réunion de clôture s'est déroulée le 27/05/2024. Le marché de conception réalisation a été attribué au groupement SADE/SOGETI. Le Porté à connaissance a été envoyé le 06/06 à la police de l'eau. La demande de subvention sera envoyée fin juin.

#### ❖ Assainissement Non Collectif (ANC)

### Marché de prestations de services contrôles et entretien :

Les **contrôles** de l'ANC sont gérés en interne depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et non plus en prestation de services. La ligne directe du service Assainissement Non Collectif du syndicat est le 02 35 82 55 55.

209 contrôles ont été réalisés en 2024.

Des relances ont été adressées depuis mai, avant doublement de la redevance, suite aux demandes de contrôles restées sans réponses depuis la création du service ANC, soit 101 sites concernés sur les communes contrôlées en 2023 : Canehan, Criel-sur-Mer, Greny, Incheville, Melleville, Longroy, Villy-sur-Yères, Millebosc, St Martin le Gaillard.

Le planning prévisionnel des contrôles, pour le second semestre 2024, est le suivant :

- Juillet, août, septembre : rattrapage 2020 (89) dont Avesnes, Bailly, Canehan, Criel, Douvrend, Greny, Guerville, Longroy, Millebosc, St Martin le Gaillard, Villy-sur-Yères,

- Contrôles en fin d'année 2024 : 101 sites (Les lfs, Fresnoy, Londinières et Puisenval)

- Relances en fin d'année 2024 (Avesnes-en-Val, Bailly-en-Rivière, Douvrend)

- Début d'année 2025 : contrôles à Wanchy-Capval

La prestation de service d'**entretien** est assurée par HALBOURG Vidange pour les usagers qui ont signé avec le syndicat une convention d'entretien. Les coordonnées en dehors des horaires d'ouverture du syndicat sont les suivantes : 02 35 83 22 93 et les n° d'astreinte sont : 06 29 43 25 51 ou 06 03 42 97 44.

### **Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

**20<sup>ème</sup> tranche – 15 sites** : Les travaux sont terminés. Les subventions ont été perçues. Le solde de participation a été sollicité aux particuliers en avril dernier.

**21<sup>ème</sup> tranche – 12 sites** : 3 installations ont été réhabilitées en 2023. Les travaux, à l'arrêt depuis début novembre, en raison des conditions météorologiques, ont repris depuis le 29/05. La réhabilitation de 2 sites a été réalisée ainsi que 5 piquetages.

**22<sup>ème</sup> tranche – 23 sites** : L'accord des financeurs a été donné en avril. Les travaux sont prévus en septembre.

**23<sup>ème</sup> tranche – 30 sites** : Il reste une étude à faire. Les demandes de subventions seront adressées en juillet aux financeurs.

**24<sup>ème</sup> tranche : 2 sites** inscrits. Une réunion avec l'agence de l'eau s'est déroulée le 20 juin. Les prévisions du 12<sup>ème</sup> programme (2025) ont été exposées.

### **Etude pour la prise de compétence eau et assainissement par les Communautés de Communes (CC) à compter du 1er janvier 2026 :**

Le périmètre du syndicat s'étend sur 4 Communautés de Communes :

- Villes Sœurs (CCVS) (14 communes), qui a retenu le Groupement de bureaux d'études : KPMG ADVISORY et le cabinet d'avocats SEBAN,
- Falaises du Talou (CCFT) (13 communes), pour laquelle une étude est en cours par le bureau d'études ICEAU
- Londinières (4 communes), et Blangy Aumale (2 communes) pour lesquelles nous ne savons pas si une étude est prévue.

La CCFT opérerait pour la représentation-substitution de la communauté de communes dans chacun des syndicats existants. Le périmètre de certains syndicats pourrait être étendu. La date de réunion de présentation de l'étude n'est pas encore fixée. La CCVS prévoit une réunion de lancement le 22/07/2024.

**N°2024/28**

### **RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Eau potable**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**adopter** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable du SIEA Caux Nord Est de l'année 2023.

Ce dernier sera annexé à la délibération.

**N°2024/29**

### **RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement collectif**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**adopter** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2023.

Ce dernier sera annexé à la délibération.

N°2024/30

**RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement non collectif**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**adopter** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Non Collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2023.

Ce dernier sera annexé à la délibération.

N°2024/31

**COMMANDE PUBLIQUE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF -EAU POTABLE - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif (126è tranche) et de renouvellement des réseaux d'eau potable (93è Tranche) à Criel sur Mer**

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour effectuer, à Criel sur Mer, rue de la Libération et rue de la Plage, les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, dans le cadre de la 126è tranche, et les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, dans le cadre de la 93è tranche.

Le marché a été publié au BOAMP le 04 avril 2024. La date de remise des offres a été fixée au 07 mai 2024.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%. 4 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti : SARC/EBTP, SAT, DR, STURNO.

Le groupement SARC/EBTP et l'entreprise STURNO ont proposé une solution de variante concernant le changement des matériaux de la canalisation. La grande circulation en milieu urbain, la présence de la nappe affleurante et la pérennité de la fonte amènent à ne pas retenir ces offres de variante.

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de base de l'entreprise DR pour un montant total de 1 429 981 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **retenir** l'offre de base de l'entreprise DR pour effectuer à Criel sur Mer, rue de la Libération et rue de la Plage :
  - les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, dans le cadre de la 126è tranche, pour un montant de 881 115,50 € HT,
  - et les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, dans le cadre de la 93è tranche, pour un montant de 548 865,50 € HT,
- **autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.



**COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - Travaux de mise en place d'un groupe électrogène et de réhabilitation de 3 réservoirs d'alimentation en eau potable (80è et 91è tranche)**

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour effectuer des travaux de mise en place d'un groupe électrogène et de réhabilitation de 3 réservoirs d'alimentation en eau potable dans le cadre des 80è et 91è tranches. L'envoi de la consultation a été retardé en absence de diagnostic amiante. Le marché a été publié au BOAMP le 11/06/2024. La date de remise des offres a été fixée au 05/07/2024.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise, dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse, au terme de l'analyse technique et financière.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **retenir** l'offre de l'entreprise, qui sera jugée économiquement la plus avantageuse, au terme de l'analyse technique et financière, relative aux travaux de mise en place d'un groupe électrogène et de réhabilitation de 3 réservoirs d'alimentation en eau potable dans le cadre des 80è et 91è tranche. Le montant maximum du marché autorisé à la signature est fixé à 1 100 000 € HT.
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

N°2024/33

**FINANCES - Budget eau potable : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (93è tranche)**

BUDGET EAU POTABLE - Décision modificative n° 1 : 93è tranche

Considérant les résultats du marché de renouvellement de réseaux d'eau potable dans le cadre de la 93è tranche, et afin d'ajuster les crédits nécessaires,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **modifier** les crédits budgétaires 2024 du budget Eau Potable de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Article / opération	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
2315 / 93	Renouvellement de réseaux d'eau potable (93è tranche)		+ 100 000 €		
13111	Subvention agence de l'eau				+ 100 000 €
TOTAL		00.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
		100 000.00 €		100 000.00 €	

N°2024/34

**FINANCES - Fonds de Solidarité au Logement (FSL) - Convention avec le Département**

Le SIEA Caux Nord Est contribue, depuis la délibération prise le 13 novembre 2012, au Fonds de Solidarité au Logement (FSL) du Département de Seine-Maritime. Le syndicat a signé en 2021 une convention d'une année renouvelable deux fois et a versé une aide de 950 € par an.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'exercice 2024 reconductible tacitement pour 2025 et 2026.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **accepter** de maintenir une contribution au Fonds de Solidarité au Logement du Département de Seine Maritime (FSL),

- **fixer** cette contribution à hauteur de 950 € par an ;
- **autoriser** le Président à signer avec le Département, la convention de contribution financière pour l'année 2024 reconductible tacitement sur 2025 et 2026.

n°2024/35

**FINANCES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF- Redevance forfaitaire d'assainissement collectif – Sources, puits et forages privés**

*M le Président sollicite la suppression de ce point de l'ordre du jour, celui-ci devant être plus détaillé pour être présenté. Ce point est supprimé de l'ordre du jour.*

n°2024/35

**FINANCES – EAU POTABLE - Emprunt - renouvellement des réseaux d'eau potable (92ème Tranche)**

Afin de financer les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable dans le cadre de la 92ème tranche, il est proposé de recourir à un emprunt à hauteur de 1 100 000 € maximum.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **accepter** de contracter un emprunt pour financer les travaux de renouvellement des réseaux, dans le cadre de la 92ème tranche d'adduction d'eau potable.  
Les modalités de ce financement sont les suivantes :
  - Montant de l'emprunt : 1 100 000 € maximum
  - Durée du crédit : 10 ans maximum
  - Modalités de remboursement : remboursement trimestriel
  - Type d'échéance : échéances constantes
- **décider** d'inscrire chaque année, en dépenses au budget Eau potable, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
- **autoriser** le Président à signer le contrat correspondant et tout document relatif à cet emprunt.

N°2024/36

**DOMAINE ET PATRIMOINE – EAU POTABLE- Convention de servitude de canalisation d'eau potable et Indemnisation de dommages de travaux sur parcelle agricole - ZH12 ZH13 (Cuverville-sur-Yères)**

Le Syndicat a réalisé, à Cuverville-sur-Yères (hameau de Rougecamp) des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 90ème tranche. La nouvelle canalisation a été posée en partie sur un terrain privé.

Il est proposé au Comité Syndical de signer la convention de servitude correspondante avec le propriétaire du terrain, qui consent au profit du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux-Nord-Est, un droit de passage de la canalisation souterraine d'eau potable sur son terrain. Ce passage s'exerce sur les parcelles sises, Commune de Cuverville-sur-Yères, cadastrées Section ZH numéro 13 et ZH numéro 14.

Par ailleurs, les travaux ont engendré des dommages sur la parcelle agricole. Il est proposé d'indemniser l'exploitant selon le barème d'indemnisation 2022-23 pour les dommages causés aux cultures et aux fonds de terre par les travaux de construction de canalisation de gaz ou d'eau potable, pour la région Normandie de la chambre d'agriculture. Pour le blé, cela représente 8 319 € par hectare pour l'indemnisation de perte de récolte, le déficit sur récoltes suivantes, une reconstitution de fumure et une remise en état soit 0.8319 €/m². La surface impactée est de l'ordre de 250 m X 5 m, soit 1250 m².

*(Le montant mentionné sur la note de synthèse et la diapositive relative à l'orge est erroné. Il s'agit de blé.)*

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **autoriser** le Président ou un Vice-Président à signer une convention de servitude relative au passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles, sises Commune de Cuverville-sur-Yères, cadastrées Section ZH numéro 13 et ZH numéro 14 avec le propriétaire du terrain. L'acte sera passé en la forme administrative.
- **accepter** d'indemniser l'exploitant agricole de la parcelle ayant subi des dommages liés aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable conformément au barème d'indemnisation 2022-23 de la chambre d'agriculture.
- **autoriser** le Président à signer tout document afférent à cette indemnisation, et à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2024/37

## EAU POTABLE - DOMAINE ET PATRIMOINE – résiliation des contrats signés initialement avec ORANGE pour les équipements de communication sur les réservoirs

L'opérateur Orange a installé des équipements de communication électronique sur trois réservoirs d'eau potable du syndicat. Les contrats avec ORANGE et VEOLIA eau ont été signés le 30 juin 2010 pour le réservoir de Criel sur mer, plateau d'Yauville, le 12 janvier 2009 pour le réservoir de Criel-sur-Mer, hameau des Quesnets, et le 05 octobre 2007 pour celui de Fresnoy-Folny. Des avenants ont été signés le 25 avril 2018 pour le réservoir des Quesnets, et le 21 mars 2016 pour le réservoir de Fresnoy. ORANGE a sollicité l'autorisation de cession des contrats vers la société TOTEM France qui reprend l'ensemble des droits et obligations. Le comité syndical par délibération du 29/09/2022 a accepté cette cession.

Un diagnostic amiante et une visite du réservoir d'Yauville ont fait état d'un mauvais état général du génie civil du réservoir. Les antennes en sont en partie responsables. Cela a soulevé la question d'une éventuelle résiliation qui n'était pas prévue.

La convention relative au réservoir de Yauville a été consentie pour une durée de 12 ans à compter du 30/06/2010 renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 6 ans sauf dénonciation au moins 24 mois avant l'échéance du terme en cours. Le bail concernant le réservoir de Fresnoy a été consenti pour la même durée à compter du 01/01/2016. Celui relatif au réservoir des Quesnets a été consenti pour la même durée à compter du 01/01/2019.

La résiliation pourrait être effective à compter du 30/06/2028 pour Yauville, du 01/01/2028 pour Fresnoy et du 01/01/2031 pour les Quesnets, à condition que le délai de préavis de 2 ans avant l'échéance du terme en cours soit respecté.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **demander** la résiliation des contrats signés initialement avec Orange le 30 juin 2010 pour le réservoir de Criel sur mer, plateau d'Yauville, le 12 janvier 2009 pour le réservoir de Criel-sur-Mer, hameau des Quesnets, et le 05 octobre 2007 pour celui de Fresnoy Folny. Ces contrats ont été modifiés par avenant du 25 avril 2018 pour le réservoir des Quesnets, et du 21 mars 2016 pour le réservoir de Fresnoy. Ils ont également fait l'objet d'avenants de cession signés entre le Syndicat, Orange, Totem et Veolia, pour acter le transfert des conventions relatives aux équipements de communication électronique sur les réservoirs d'eau potable, signés avec ORANGE, vers la société TOTEM France.

- **autoriser** le Président à signer les documents relatifs à ces résiliations ainsi que tout document y afférent et à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2024/38

## EAU POTABLE - DOMAINE ET PATRIMOINE - résiliation de la convention initiale signée avec Bouyg Telecom -Réservoir de Fresnoy Folny

Une convention a été signée le 19/12/2003 avec Bouygues Télécom, autorisant l'installation d'un réseau de radiocommunications et d'antennes sur le réservoir de Fresnoy-Folny. INFRACOS s'est substitué à BOUYGUES TELECOM en 2015. FREE MOBILE s'est vu transférer la convention en 2019 puis a demandé le transfert de droits d'occupation à ON TOWER France, lequel a été accepté par délibération du 19/01/2022.

Un diagnostic amiante et une visite du réservoir d'Yauville ont fait état d'un mauvais état général du génie civil du réservoir. Les antennes en sont en partie responsables. Cela a soulevé la question d'une éventuelle résiliation de toutes les conventions pour l'ensemble des réservoirs.

La convention a été consentie pour une durée de 15 ans à compter du 01/02/2004 renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf dénonciation au moins 3 mois avant l'échéance du terme en cours. La résiliation pourrait être effective à compter du 01/02/2025.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **demander** la résiliation de la convention signée initialement avec Bouygues télécom, puis transférée à Infracos puis à Free Mobile et à On Tower France.

- **autoriser** le Président à signer tout document y afférent et à mettre en œuvre les démarches nécessaires à son exécution.

## QUESTIONS DIVERSES

Les délégué(e)s sont invité(e)s à faire part de toute question ou remarque sur le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

**Réunion des maires** lundi 30 septembre 2024 à 18h00.

Les sujets suivants seront abordés :

- Urbanisation
- Procédure à suivre sur la construction des lotissements
- ANC : divers contrôles
- Alimentation en eau : déclaration de forage
- Travaux de voirie : Mise à niveau des tampons.

**Lieu de la prochaine réunion de comité syndical**

La prochaine assemblée se déroulera à Criel-sur-Mer ou à Touffreville-sur-Eu.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h15

Le Président

La secrétaire de séance

Martial FROMENTIN

Christine MERLIN